quarante-cinq ans) qui, en 1893 ou 1894, renseignait l'attaché A., lui aurait adressé :

1° Un rapport sur le nouveau fusil à l'essai à l'école normale de tir du camp de Châlons ;

2° Un rapport sur le canon à tir rapide en essai en France ;

3° Des renseignements sur le camp retranché de Toul ;

4° Des renseignements sur les ouvrages de fortifications des environs de Nancy.

La veille de cette entrevue de Bâle, le colonel Picquart s'était cru autorisé à parler de ses soupçons sur Esterhazy au général de Boisdeffre. Il en saisit au mois d'août le général Billot, ministre de la guerre.

Vers la fin du mois, il eut par l'agent Desvernine un spécimen de l'écriture d'Esterhazy et peu après il entre en possession de deux de ses lettres. Il fut immédiatement frappé de la similitude extraordinaire de cette écriture avec celle du bordereau, dont il avait vu le fac-similé en 1894.

Je ne sais plus à quelle date, dit le colonel Picquart à Rennes, j'ai montré à Du Paty de Clam et à M. Bertillon la photographie de la lettre adressée par Esterhazy à Calmont. En tout cas, je la leur ai montrée. Du Paty de Clam garda cet échantillon cinq minutes et me dit :

— C'est l'écriture de Mathieu Dreyfus.

Pour comprendre cette assertion, il faut se rappeler que Du Paty de Clam soutenait que l'écriture du bordereau était un mélange de celle d'Alfred Dreyfus et de Mathieu Dreyfus.

Donc, ce propos me montrait qu'il prenait ce fac-similé d'écriture d'Esterhazy que je lui montrais pour un fac-similé d'une écriture semblable à celle du bordereau.

Pour Bertillon ce fut autre chose.

Dès que je parus avec mon fac-similé, il dit :

— Ah ! c'est l'écriture du bordereau !

Et comme je lui dis :

— Mais si c'était une écriture récente ?

Il me dit ces mots qui me parurent singuliers :

— Alors les juifs ont exercé quelqu'un depuis un an pour imiter cette écriture.

Il avait dans la tête l'hypothèse d'un homme de paille qui, à un moment donné, prendrait l'écriture du bordereau et s'en dirait l'auteur.

M. Bertillon ne démordant pas de son idée, je ne jugeai pas à propos de pousser plus loin, mais j'avais une indication précieuse : il trouvait que c'était l'écriture du bordereau.

Dans ces conditions-là, mes doutes sur la culpabilité de Dreyfus devinrent violents.

Je me suis dit : « Le bordereau ne vaut plus rien. »

A un moment donné, la complicité d'Esterhazy est venue à mon esprit.

C'est à ce moment que je me fis remettre le dossier secret et que, pour la première fois depuis mon entrée au service des renseignements, j'en pris connaissance. Ma stupéfaction fut profonde. Je m'attendais à des preuves écrasantes et je ne trouvais rien. Bien plus ! je trouvais que la pièce Ceste-preuves pouvait s'appliquer au moins aussi bien à Esterhazy qu'à Dreyfus.

Enfin, je me rendais compte que le commentaire était établi dans un esprit... que je suis très modéré en qualifiant de partial.

Dès que j'eus fait cette découverte de l'inanité du dossier secret, j'avisai le général de Boisdeffre.

Il m'ordonna simplement de me rendre avec ce dossier et le résultat de mes recherches chez le général Gonse.

Dans les premiers jours de septembre, le colonel Picquart se rendit en effet auprès du général Gonse et l'entretint pour la première fois de la question Esterhazy. Après avoir reçu ses longues explications, après avoir vu le fac-similé du bordereau, le dossier secret, le « petit bleu », le général Gonse se borna à dire qu'il fallait séparer les deux affaires, l'affaire Esterhazy et l'affaire Dreyfus.

Pour le général Gonse, ainsi qu'il l'a déclaré à Rennes, « le bordereau n'était pas la base de l'accusation. Le bordereau restait à la charge de Dreyfus et Esterhazy pouvait être coupable de forfaiture en dehors du bordereau. »

Le général Gonse n'admettait pas qu'on pût toucher au jugement de 1894.

Le général Billot, ministre de la guerre, avait été très agité, très ému par les doutes sur la culpabilité de Dreyfus qu'avaient fait naître en lui les communications du colonel Picquart. M. Barthou, ministre de l'intérieur dans le même cabinet, s'est souvenu qu'au moment du procès Zola, il avait entendu le général Billot dire : « qu'il avait eu pendant plusieurs jours des doutes sur la culpabilité de Dreyfus et qu'il n'en avait pas dormi pendant plusieurs nuits ».

Le général Billot a déclaré qu'en effet, cherchant avant tout la vérité, il avait été très ému des écritures qui lui avaient été soumises ; à ce moment, il avait éprouvé des doutes.

On chercha l'intermédiaire possible entre la source des renseignements et un troisième, on ne trouva pas. Et ce ne fut pas de la faute du colonel Picquart ; car depuis, on a cherché, on a cherché avec passion, et nous verrons qu'aucun indice n'a été trouvé qui permît de supposer que celui qui, étant à la source des renseignements, les avait procurés à Esterhazy, était Dreyfus.

Une campagne de presse

Vers la même époque, au commencement de septembre, le bruit se répandit que Dreyfus s'était évadé. A un article du *Figaro* favorable au condamné l'*Eclair* répondit, le 10 septembre, en termes violents, et dans son numéro du 15 septembre, il publia un texte inexact et aggravé du bordereau, ainsi que des renseignements sur les communications au conseil de guerre d'une pièce qui aurait entraîné la condamnation et où se trouvaient ces mots : « Décidément, cet animal de Dreyfus devient trop exigeant », qui reflétaient exactement les explications qu'avait souvent données le commandant Du Paty de Clam de la pièce « Ce canaille de D... »

On ne sait quel fut l'inspirateur de ce dernier article. Dreyfus y était accusé violemment ; en même temps, la communication de pièces secrètes, qui devait être l'une des causes de la revision, y était révélée.

L'article pouvait être d'un ami fort habile ou d'un ennemi maladroit. Le colonel Picquart, soupçonné, a démontré qu'il ne l'avait pas inspiré. A son tour il a soupçonné le commandant Du Paty de Clam, qui s'en est défendu et dont la participation n'a pas été établie.

Un mot du général Gonse

Ce n'étaient là que les débuts d'une polémique qui allait s'étendre. Le colonel Picquart en comprit toute la gravité ; l'intervention de toute la famille Dreyfus pouvait amener la revision malgré le ministère de la guerre. Il se résolut à faire une nouvelle tentative auprès du général Gonse. Voici le récit qu'il a fait de leur entretien :

Le général m'a dit :

— Mais pourquoi tenez-vous tant à ce que Dreyfus s'en aille de l'île du Diable ?

— Mais il est innocent !

— Si vous ne dites rien, personne ne le saura !

Le général Gonse a contesté ce dire. Je le maintiens de la façon la plus formelle.

Je vous avoue que j'ai été absolument bouleversé et que je lui ai dit : « C'est abominable, mon général, je n'emporterai pas ce secret dans la tombe », et j'ai quitté la pièce.

Le lendemain cependant, 15 septembre, l'entretien était repris. Le général Gonse faisait venir auprès de lui le colonel Picquart et lui demandait quelles mesures il comptait prendre au sujet d'Esterhazy. Le colonel Picquart les expose ; il aurait voulu un interrogatoire, une expertise, au besoin l'arrestation ; il fut même amené à proposer de tendre, grâce aux indications fournies par le petit bleu, un piège à Esterhazy ; mais aucun des ordres que ces mesures eussent exigé ne lui fut donné ; il comprit que toute mesure qui aurait définitivement engagé l'affaire lui était interdite.

Le colonel Picquart venait donc d'échouer dans sa tentative de faire prendre par le ministère de la guerre l'initiative des recherches qui auraient pu conduire à la revision ; il ne considérait pas cependant cet échec comme définitif.

Encore fallait-il que la vérité apparût avec un tel caractère d'évidence qu'elle ne pût être contestée par personne. En 1896, comme en 1894, l'opinion publique croyait fermement à la culpabilité de Dreyfus.

Comment aurait-elle accueilli la brusque substitution d'Esterhazy à Dreyfus et par quelles polémiques furieuses dont il est aisé de deviner le thème, le gouvernement n'eût-il pas été assailli ?

Une similitude, une identité même d'écritures peut être, n'était pas suffisante pour courir de semblables risques.

Le colonel Picquart avait confié ses soupçons sur Esterhazy, ses convictions sur Dreyfus, à Henry, qui lui répondit un jour brutalement :

Lorsque j'étais aux zouaves, il y a quelqu'un, la fille d'un colonel, qui était simple soldat et qui s'est rendu coupable de vol : l'officier sous les ordres duquel il était a voulu le faire poursuivre ; ses chefs n'étaient pas de cet avis. C'est l'officier qui a été brisé et c'est le coupable qui est resté.

L'allusion était claire ; elle ne pouvait cependant faire prévoir au colonel Picquart les manœuvres dont il allait être victime et qui avaient pour but de ruiner la confiance que ses chefs lui conservaient, de l'éloigner du ministère et, enfin, d'opposer à ses projets de revision un obstacle insurmontable.

Le Faux Henry

... Le 2 novembre 1896, le commandant Henry apporte au général Gonse, à l'insu du colonel Picquart, un billet adressé par l'agent B à l'agent A. Ce billet avait été, disait-il, reçu par la voie ordinaire. Il était ainsi conçu :

Mon cher ami,

J'ai lu qu'un député va interpeller sur Dreyfus. Si on me demande à... nouvelles explications, je dirai que jamais j'avais des relations avec ce juif. C'est entendu ! Si on vous demande, dites comme ça. Car il faut pas que l'on sache jamais personne ce qui est arrivé avec lui.

ALEXANDRINE.

Cette pièce était fausse.

Par qui, dans quelles circonstances a-t-elle été fabriquée ? Etait-elle l'œuvre exclusive du commandant Henry ou bien d'autres l'avaient-ils tout au moins inspirée ?

Toutes les questions soulevées à ce sujet ne sont pas encore sorties du domaine des controverses ; malgré l'enquête de 1899 et celle de votre chambre criminelle sur la seconde demande de revision, elles sont enveloppées d'obscurités, ainsi que bien des circonstances demeurées mystérieuses du suicide du colonel Henry, le 31 août 1898.

Nous avons toutefois une première certitude : la pièce était fausse. M. Cavaignac, alors ministre de la guerre, le général de Boisdeffre et le général Roget attestent qu'Henry en avait fait l'aveu devant eux.

Nous avons une seconde certitude : c'est que cette lettre fausse, qui ne laisse aucun doute sur la culpabilité de Dreyfus, a été introduite dans le dossier secret par celui qui le connaissait mieux que personne, pour créer une preuve qu'il savait ne pas exister.

Sur l'existence du faux, sur la personnalité de celui qui en a fait usage, sur le mobile du crime, la lumière est faite.

Le faux

Il eut immédiatement les résultats qu'en attendait son auteur. Vous connaissez l'impression qu'il produisit.

Ainsi que l'a dit à Rennes le général Billot, il n'est jamais arrivé à un ministre de prendre la loupe et de se faire expert en écritures pour savoir si telle ou telle pièce est vraie ou fausse. C'est au service des renseignements à voir cela. « Le service des renseignements, c'était Henry, et vous savez la confiance aveugle qu'il inspirait. »

Le conseiller rapporteur rappelle alors l'éloignement du lieutenant-colonel Picquart, envoyé dans l'Est, puis en Tunisie, et les manœuvres auxquelles il fut en butte de la part du commandant Henry, qui lui avait succédé à la tête du service des renseignements.

L'éloignement du colonel Picquart ne suffisait pas à rassurer l'auteur ou les auteurs du faux. Il fallait ruiner définitivement son crédit, son avenir militaire, supprimer toute intervention utile de sa part.

C'est à l'aide de violations illégales de correspondances privées, de pièces suspectes ou manifestement fausses, qu'on en réunit les éléments.

Dès lors, le parti-pris de couvrir Esterhazy et de compromettre Picquart éclate.

Ce n'était pas sans raison que le colonel Picquart avait éprouvé en Tunisie des craintes pour sa sécurité. Une lettre menaçante d'Henry lui avait fait comprendre qu'il était soupçonné de s'être livré à des manœuvres contre Esterhazy, d'avoir falsifié le petit bleu et d'avoir divulgué le dossier secret. Il s'était rendu compte aussi qu'un dossier de pièces fausses avait été réuni contre lui.

« Or, a-t-il dit à Rennes, comme je savais parfaitement que je n'étais coupable d'aucun des trois griefs que mon ancien subordonné et mon subalterne actuel Henry me reprochait, je me dis immédiatement que l'on faisait à mon égard une manœuvre semblable à celle que l'on avait faite en attribuant à Dreyfus les pièces du dossier secret.

« Il était évident qu'avec ces pièces fausses, on allait charger sur moi, qu'on allait me traduire en justice, et que je n'aurais pas seulement le temps de me retourner. »

Aux yeux de ses chefs, le colonel Picquart, après avoir vainement tenté de les entraîner à faire reviser le procès, n'avait pas renoncé à son entreprise ; c'était contre eux, contre la vérité qu'il la poursuivait, persévérant ainsi dans une erreur certaine et démontrée. Aussi les accusations de toute espèce vont-elles pleuvoir sur lui ; il sera incarcéré pendant plus d'un an et s'il échappe aux poursuites judiciaires, grâce aux arrêts de la justice civile et à l'amnistie, il n'en sera pas moins exclu de l'armée par mesure disciplinaire.

On se décide à poursuivre Esterhazy, mais avec la volonté bien arrêtée d'aboutir à un acquittement, dont le scandale provoque la fameuse lettre : « J'accuse », de Zola.

Si les poursuites ne furent pas précisément conduites « en forme d'apothéose », selon l'expression de l'un des défenseurs de Dreyfus, rien ne fut négligé pour imposer l'acquittement et garantir même Esterhazy contre toute poursuite ultérieure. Accusé de trahison, il fut laissé en liberté et une singulière et bien grave irrégularité, dont l'auteur est resté inconnu, altère à son profit l'ordre de mise en jugement décerné contre lui par le général Saussier. Cet ordre portait qu'Esterhazy était « accusé d'avoir, en 1894, pratiqué des machinations ou entretenu des intelligences avec une puissance étrangère » ; les mots « en 1894 » furent grattés et supprimés ; le bénéfice de l'acquittement prévu devait donc s'étendre à tous les faits antérieurs au jugement, quelle qu'en fût l'époque.

Le général Gonse, il est vrai, a affirmé que le faux Henry n'a pas été montré par lui au général de Pellieux et qu'il n'avait exercé aucune influence sur l'opinion des magistrats militaires qui avaient eu à se prononcer sur l'accusation dirigée contre Esterhazy.

Comment expliquer alors que le général de Pellieux ait déclaré, dans la déposition que nous avons citée, qu'il avait vu la preuve de la culpabilité absolue de Dreyfus.

Dira-t-on qu'elle ne lui fut montrée qu'après l'instruction Esterhazy ?

Mais à quel faux, si ce n'est au faux Henry, pouvait faire allusion le général de Pellieux dans la lettre suivante :

Monsieur le ministre,

Dupe de gens sans honneur, ne pouvant espérer conserver la confiance de mes subordonnés sans laquelle il n'y a pas de commandement possible, ayant perdu de mon côté la confiance de ceux de mes chefs qui m'ont fait travailler sur des faux, j'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien faire liquider ma retraite pour ancienneté de service.

DE PELLIEUX.

Le ministre n'accepta pas cette demande de mise à la retraite et le général de Pellieux consentit à la retirer.

Le cri de la conscience publique exigeait de nouveaux débats.

Le 27 septembre 1898, le garde des sceaux saisissait la Cour de cassation d'une demande de revision fondée sur deux ordres de faits :

Le faux Henry et les appréciations contradictoires des experts en écriture du bordereau dans le procès de 1894 contre Dreyfus et dans celui de 1897 contre Esterhazy.

Par arrêt du 29 octobre, la chambre criminelle déclarait cette demande recevable et ordonnait une enquête, qui fut close le 9 février 1899. Le 1er mars 1899 intervenait la loi de dessaisissement et la Cour de cassation, toutes chambres réunies, procédait à un supplément d'enquête.

Dreyfus avait été condamné en 1894 pour avoir livré les pièces énoncées au bordereau ; mais la teneur de ces pièces, et par suite leur importance exacte, était et est encore inconnue.

On avait dû se borner à former des conjectures.

Les conjectures du commandant d'Ormescheville n'étaient pas soutenables. Il fallait les abandonner et les remplacer par des conjectures nouvelles plus acceptables, en opposition moins manifeste avec les vraisemblances.

Un système nouveau, qui semble avoir été construit par le général Roget et par le commandant Cuignet, fut en conséquence proposé au cours de vos enquêtes.

Dans son rapport aux chambres réunies, en 1899, le président Ballot-Beaupré concluait ainsi :

— Messieurs, après un examen approfondi, j'ai acquis, pour ma part, la conviction que le bordereau a été écrit non par Dreyfus, mais par Esterhazy...

...Et M. le président Ballot-Beaupré s'arrêtant à ce fait nouveau unique, mais décisif, devant lequel s'évanouissait la seule preuve de la culpabilité de Dreyfus qui pût encore être sérieusement discutée, vous proposait d'en faire la base d'un arrêt de revision. Vous avez partagé sa conviction.

L'arrêt de revision fut rendu.

Les polémiques reprirent après l'arrêt des chambres réunies. Le Gouvernement avait proposé la mise en accusation du général Mercier. Mais la Chambre n'avait pas voulu entrer dans cette voie.

M. Mornard cite dans son mémoire la déclaration suivante prêtée au général Mercier par l'*Intransigeant* du 3 août 1899, quatre jours avant l'ouverture des débats :

Dreyfus sera sûrement condamné, car, dans cette affaire, il y a sûrement un coupable et ce coupable, c'est lui ou moi. Comme ce n'est pas moi, c'est Dreyfus.

Nous ne savons si le général Mercier a tenu ce propos ; mais il est permis de dire que son intervention dans les débats du conseil de guerre de Rennes n'a pas été celle d'un témoin désintéressé, ne disant que la vérité personnellement connue de lui.

Le lieutenant-colonel Picquart était le témoin le plus important de la défense. Sa connaissance parfaite des divers services de l'état-major de l'armée et des moindres détails de l'affaire, son dévouement inébranlable à la cause qu'il croyait juste, la puissance de son esprit et l'énergie de son caractère le rendaient redoutable. Il fut transformé en accusé.

Le général Roget fut spécialement attaché à cette accusation : il la soutint, comme celle qui était dirigée contre Dreyfus, avec âpreté.

Le ministre, appelant l'attention du gouvernement sur les conséquences juridiques de l'arrêt de la Cour suprême, lui indiquait dans quelles limites les débats devaient se dérouler.

Ni le président du Conseil de guerre ni le commissaire du gouvernement ne tentèrent de faire rentrer les débats dans leurs limites légales. Quant à Dreyfus et à ses défenseurs, ils étaient moralement obligés d'accepter la discussion, sur quelque terrain qu'elle fût portée.

Les nombreuses violations de la loi que M. Mornard impute à ce point de vue au Conseil de guerre ne sauraient être relevées ici.

Nous procéderons donc à l'examen du procès de Rennes comme si la procédure avait été régulière.

La Fête de l'Enseignement

A LEZENNES

Dimanche dernier, on a célébré la fête de l'anniversaire des Ecoles qui a été favorisée par un temps superbe. Dans l'après-midi un cortège s'est formé avec la musique municipale, la municipalité et les écoles des deux sexes, accompagnées de leurs maîtres. Après avoir fait une promenade dans la commune aux sons de pas redoublés très entraînants, une distribution de gâteaux a été faite aux enfants à la Mairie.

Un concert a eu lieu ensuite sur la Place par la fanfare municipale, sous la direction de son excellent chef M. Gabelle, qui a fait entendre quelques jolis morceaux parmi lesquels nous citons une polka pour deux pistons de Gabelle Auguste, ancien sous-chef de musique au 27e de ligne, exécutée brillamment par MM. Bailot et Fortrie. Un grand bal a eu lieu au Remponeau et a clôturé cette petite fête.

A FRELINGHIEN

La fête scolaire organisée par le personnel enseignant avec le concours du « Réveil musical d'Houplines », du « Denier des écoles laïques », des associations amicales des Anciens et Anciennes élèves de Frelinghien, a été très réussie.

A quatre heures, le « Réveil musical » a été reçu à la Distillerie où eut lieu le rassemblement. Le cortège s'est formé aussitôt et a défilé par les rues d'Armentières, Grand'Place, du Pont-Rouge, aux accents de pas redoublés entraînants.

Une assistance nombreuse se pressait dans une salle de l'Ecole des Garçons aménagée pour la circonstance et décorée avec un goût parfait.

Le programme était attrayant et varié. L'auditoire a été charmé de la façon avec laquelle l'interprétation a été rendue par MM. Laure, Berrier, Odilon Planque, Descoumeaux Victor, Augustin Vanoottille, Albert Coisne, César Bouliagues, Georges Ponchaux et le désopilant : « Patata ».

Félicitons aussi le Réveil musical, M. Lacre, pour ses jolis morceaux de piston. N'oublions pas M. Berrier qui a mis l'assistance en gaieté.

La tâche ingrate d'accompagnateur était dévolue à M. Rouseaux, qui s'en est acquitté à merveille.

En résumé, belle et bonne soirée. Il convient de féliciter tout le personnel enseignant qui n'a ménagé ni son temps ni ses peines pour assurer le succès de cette fête.

A COMINES

Le Comité du « Sou des Ecoles laïques » a très bien organisé la 8e Fête de l'Enseignement. Nous ne pouvons que le féliciter et l'encourager.

1° Le matin. — Distribution de gâteaux aux cinq cents élèves et défilé dans la cour de l'école des garçons.

2° Le soir. — Conférence par M. Gombert, Directeur de l'Ecole supérieure de Tourcoing, dans la salle des fêtes de la mairie.

M. Baléi, vice-président, présente avec sa seconde ordinaire le sympathique conférencier et excuse le président, M. Ducarin. Toute la commission est sur l'estrade. Au premier rang, M. Lesaffre, deuxième adjoint, et les quatre conseillers ouvriers. MM. le Maire et le premier adjoint se sont fait excuser ainsi que M. Braïda, conseiller municipal.

M. Gombert captive la salle par son éloquence si persuasive et obtient le plus légitime succès avec le sujet d'actualité : « L'Ecole primaire, de l'ancien régime à nos jours. » Nous regrettons de ne pouvoir donner le résumé de cette magnifique page d'histoire.

M. Lesaffre, après avoir assuré M. le maire et le premier adjoint, a assuré le concours de la municipalité pour les œuvres d'enseignement et d'éducation qui font l'honneur et la gloire de la République.

Le succès de cette fête a dépassé toutes les espérances, la grande salle était archi-comble, et la présence de nombreuses dames a procuré la plus vive satisfaction aux amis de l'école laïque.

POLITIQUE RÉGIONALE

A CRESPIN

Lettre ouverte à Monsieur le Maire de Crespin

Monsieur,

Les deux conseillers municipaux de la Ligue républicaine démocratique de Crespin nous ont rendu compte de la séance du Conseil municipal de vendredi dernier.

Nous nous permettons, Monsieur le Maire, de vous écrire par l'intermédiaire de ce journal, non pas pour entamer une polémique à ce sujet, car nous ne doutons pas de votre loyauté républicaine, vous l'avez, du reste, montrée lors des inventaires, mais seulement pour vous faire connaître nos réflexions.

A la séance de vendredi, il était un point capital : l'allocation du curé.

La loi de séparation des Eglises et de l'Etat étant votée, il ne restait plus au Conseil municipal de chaque commune qu'à séparer également l'église de la commune, en supprimant la somme allouée chaque année au curé.

A Crespin, on eût cru la chose faite, puisque, comme vous l'aviez certifié à M. le sous-préfet, lors de sa dernière visite, la majorité du Conseil municipal était républicaine.

Or 7 conseillers seulement sur 20 ont voté la suppression de l'allocation.

De cette preuve indéniable nous concluons que la majorité du Conseil municipal n'est pas, comme vous le dites, républicaine mais tout à fait réactionnaire-cléricale.

Nous félicitons chaudement les sept conseillers qui ont voté pour la suppression de la dite allocation et souhaitons qu'un jour viendra où les conseillers républicains l'emporteront sur les conseillers de toutes les réactions, ce sera un grand bien pour la commune, réputée pour une des plus avancées du canton. Depuis longtemps déjà le candidat républicain aux élections législatives l'emporte avec une grande majorité sur son concurrent de la calotte et il est tout à fait malheureux de voir au Conseil municipal représenter si peu les idées de la majorité.

Que pensez-vous de deux conseillers qui vous ont retiré leur confiance ?

Croyez-nous que les 300 francs n'auraient pas été beaucoup mieux employés à l'achat de livres et de cahiers pour les écoliers et écolières ?

Nous vous laissons juge de ces réflexions et vous prions, Monsieur le Maire, d'agréer nos sentiments les plus respectueux.

Le Comité-Directeur de la Ligue républicaine-démocratique.

LES GREVES DANS LA RÉGION

Les ouvriers du Livre

A LILLE

Les grévistes ont tenu mardi matin leur réunion habituelle sous la présidence de M. Masson. Aucune décision ne sera prise avant la réunion des maîtres-imprimeurs qui aura lieu demain à la Société industrielle. M. Keufer, délégué de la Fédération parisienne, qui est retenu à Paris pour raison de santé, arrivera vraisemblablement à Lille, jeudi ou vendredi.

A ROUBAIX

Nous recevons la note suivante :

Les typographes en grève ont tenu leur réunion de mardi, salle Lecroulier, sous la présidence du camarade Lepied qui, en quelques mots, a exposé la situation qui semble, pour le moment, vouloir rester stationnaire.

Il a ensuite donné la parole au camarade Liochon, de la Fédération du Livre qui félicite tout d'abord les grévistes de se montrer toujours aussi énergiques et aussi résolus à passer outre aux manœuvres patronales. Il fait ensuite l'historique de la grève, qui, dit-il, ne peut se terminer que par notre complète victoire. Il termine en invitant les camarades à continuer leurs délégitances cette gigantesque lutte entreprise à la fois, par tous les camarades de France.

Le camarade Liochon est très applaudi, et c'est avec regret qu'il annonce à l'assemblée son retour à Paris dans quelques jours.

Nous apprenons que le camarade Keufer, secrétaire-général de la Fédération du Livre et vice-président du Conseil supérieur du Travail, viendra dans la localité en remplacement de Liochon ; il fera une conférence chez les typographes de Roubaix, qui auront devant eux un homme d'une rare compétence, et entièrement dévoué à la cause des travailleurs du livre qu'il représente depuis plus de 25 ans.

Aujourd'hui, réunion à 9 heures précises.

A l'usine de Fives

Hier, à 3 heures, près de 2.000 ouvriers étaient réunis dans la salle de l'Alcazar.

Contre l'attente générale, M. Salmon, directeur des Usines ne s'est pas présenté à la réunion comme le bruit en avait couru.

Les ouvriers ont voté la continuation de la grève et, à 6 heures, en une longue file, ils se sont dirigés vers l'usine, escortant leurs délégués.

Cette manifestation, très calme, s'est déroulée à travers des rues de Fives, sans incident.

Aux délégués, le directeur aurait répondu, nous a-t-on dit, que le Conseil d'administration lui avait demandé de ne pas se rendre à la réunion. Il a également maintenu sa décision de conserver M. Bordes.

Aujourd'hui, à 3 heures, nouvelle réunion des grévistes.

A TOURCOING

Grève de trieurs

Vingt-deux trieurs de déchets de chez M. Heusser, rue des Anges, se sont mis en grève. Le patron donne à trier chez M. Desmettre, rue de la Belle-Vue, le trop-plein de ses déchets.

Or, dans ce dernier triage, on occupe des femmes, et c'est pourquoi les trieurs de M. Heusser ont abandonné le travail, demandant que leur patron ne donne plus à trier dans les établissements qui occupent des femmes.

Carnet du Lecteur

MARIAGES

A Douai. — Hier a eu lieu le mariage de Mlle Sénéchal, fille du brasseur, avec M. Gras, fils du commandant honoraire des Sapeurs-Pompiers. La Fanfare municipale des Sapeurs-Pompiers prêtait son concours à la cérémonie.

DEUIL

Notre confrère M. André Fage, rédacteur à l'*Echo du Nord*, vient d'avoir la douleur de perdre son grand-père, M. J.-B. Durres-Laurent, ancien fabricant, décédé à Bergnicourt, dans sa 80e année. Toutes nos condoléances à notre confrère.

RENSEIGNEMENTS DIVERS

Nous sommes heureux d'annoncer que notre concitoyen, M. Achille Pasteboll, ex-élève des Ecoles des Beaux-Arts de Lille, vient d'obtenir son diplôme d'architecte à l'Ecole des Beaux-Arts de Paris. Ce lauréat est le fils de M. Louis Pasteboll, de la maison Georges Turck, sculpteur à Lille, titulaire comme collaborateur d'une médaille à l'Exposition Universelle de 1900 et qui vient de recevoir, au même titre, une médaille d'argent à l'Exposition de Liège.

LA RÉGION

Tragique noyade à Armentières

Mort de la victime

Mardi dernier, vers 5 h. 45, pendant que sa mère lessivait, une enfant demeurant près du pont de l'Attargette, en face du poste d'octroi, Marie Driessens, 12 ans, avait pris un seau vide pour aller puiser de l'eau dans le canal de dérivation de la Lys.

Le poids du seau fit basculer l'enfant, qui tomba dans la rivière, en poussant un appel désespéré.

Un prêtre, M. l'abbé Dufour, et un ouvrier de blanchisserie, M. Anatole Grimbert, plongèrent plusieurs fois dans le canal pour sauver l'enfant ; leurs efforts ne furent pas couronnés de succès. La petite fille fut enfin retirée de l'eau à l'aide d'un crochet, par M. Becland, douanier du poste de l'Attargette.

Malgré les tractions de la langue pratiquées par M. le docteur Briquet, Marie Driessens ne put être ranimée.

AUDACIEUX BANDITS

à Saint-Pol-sur-Mer

Arrestation mouvementée

Avant-hier, vers quatre heures du soir, le nommé Mahieu Charles, 23 ans, chiffonnier, s'est introduit au domicile des époux Delporte, rue du Pont-Rouge. Ces derniers étaient absents, il n'y avait que deux petites filles âgées de quinze ans environ. Après avoir repassé à différentes reprises devant la porte, Mahieu est entré disant qu'il voulait de l'argent. Il se mit à fouiller partout et ne trouvant pas ce qu'il voulait, il sortit dans le couloir.

Les enfants s'enfuirent dans la rue. Mais comme Mahieu visitait le clapier, le chien aboyant très fort, il s'empare de l'animal qu'il jette par-dessus la palissade. Les enfants crièrent : au secours ! à l'assassin ! Des voisins entrèrent dans la maison ; l'un d'eux s'est armé d'un tamis qu'il a cassé sur la tête de Mahieu qu'il fit sortir. Deux gardes, avertis, se sont mis à sa poursuite ; ils le trouvèrent place Carnot. Au moment de le saisir, six individus sont arrivés, dont l'un, Bertram, repousse les gardes disant : Il n'ira pas avec vous, mais avec nous !

Les gardes sont allés chercher du renfort à la « Goutte de lait ». M. Lagardez, commissaire de police accompagné du brigadier de gendarmerie, d'un gendarme et des gardes, trouva Bertram, rue d'Algérie ; il fut conduit au poste. On chercha ensuite Mahieu.

Pendant ce temps, Bertram démolissait le poste.

Ne pouvant pratiquer un trou dans le mur, il réussit après des efforts inouïs à faire sauter la serrure et prit la fuite, sautant de la toiture dans la rue d'une hauteur de 3 m. 30.

Mahieu, découvert à son tour, fut conduit à la chambre de sûreté de la gendarmerie.

Hier matin, les gardes, au cours d'une nouvelle tournée, arrêtèrent Bertram chez Calonne. Un de ses camarades, Cornélis, craignant d'être arrêté à son tour, sauta dans une cour voisine, d'une hauteur de 6 m.

Mahieu sera poursuivi pour tentative de vol avec violences et Bertram pour rébellion, évasion et bris de clôture.

Cette affaire a causé une émotion d'autant plus grande que les époux Delporte ont eu il y a quelques années leur fille aînée assassinée par un bandit du nom de Galliègue.

Tamponné par une locomotive

A AVESNES

Etat désespéré de la victime

Hier, vers 6 heures et demie, le chef de gare d'Avesnes était prévenu par le conducteur d'un train qu'au poteau kilométrique 92,500, un homme était étendu entre les voies, paraissant gravement blessé.

M. Hedde, chef de district, informé, se rendit immédiatement sur les lieux avec des hommes d'équipe, munis d'une civière.

A l'endroit indiqué, ils trouvèrent baignant dans une mare de sang un jeune cantonnier, M. Cardeau Alfred, âgé de 21 ans, dont le père est garde-sémaphore de Saint-Hilaire.

Ils le relevèrent et le transportèrent à l'hospice d'Avesnes où MM. les docteurs Merlière et Dematte, assistés de M. le médecin-major Tersen, du 84e de ligne, lui ont donné tous les soins que comportait son état.

M. Cardeau est très grièvement atteint à la tête, il se plaint de vives douleurs ; ses membres n'ont pas souffert. On n'a pu l'interroger. On désespère de le sauver.

Mineur écrasé par un bloc de charbon

A ROOST-WARENDIN

Mort de la victime

Mardi, à onze heures du matin, à la fosse N° 3 des mines de l'Escarpelle, un mineur nommé Gobron, a été tué par un bloc de charbon qui s'est détaché de la veine où il travaillait.

GRAVE AFFAIRE DE MŒURS

à Sains-en-Gohelle

Viol d'un enfant de dix ans. — Arrestation du coupable

Hier à 6 heures du soir, les corons du n° 10 de Béthune, étaient mis en émoi par un viol commis sur un jeune enfant de 10 ans, Georges Gongembre, habitant les corons de la fosse n° 10, par le nommé Gebet Edmond, 26 ans, mineur à Nœux. La gendarmerie de Bully-Grenay qui a procédé à l'arrestation de ce triste personnage, a eu toutes les peines du monde à le protéger contre la foule qui voulait le lyncher.

Le jeune Quenette Jules, âgé de 9 ans, dont les parents habitent Sains-en-Gohelle, a reconnu dans Gebet le chemineau qui, lors des dernières grèves, lui avait pris une pièce de 2 francs qui lui avait été remise pour faire des courses. Il ne s'était pas contenté de lui voler son argent, il avait poursuivi cet enfant à travers champs, afin d'assouvir sa passion. Gebet nie.

LES BANDITS D'HAZEBROUCK

M. Coupillaud, juge d'instruction, a interrogé Alfred Dehoucq, journalier au hameau du Sec-Bois, commune de Vieux-Berquin, dont nous avons annoncé l'arrestation et qui serait compromis dans le vol commis chez Mlle Appourcheux, propriétaire à Merville.

Dehoucq a répondu au magistrat, après bien des réticences et des contradictions, qu'il connaissait le père Poliet, avec qui il allait frauder et pêcher des grenouilles, commerce auquel il se livrait assidûment ; en outre, il a ajouté avoir passé près de la ferme Appourcheux, dans la nuit du 31 mars au 1er avril 1905, et être rentré fort tard à Hazebrouck, au lever du jour.

Il nie être l'auteur du vol, mais il a donné des renseignements du plus haut intérêt qui vont être contrôlés minutieusement.

A propos du crime de Locon, on se demande si l'Italien Bertholomi y a trempé ou a simplement indiqué le coup à faire. Des renseignements intéressants ont été recueillis. C'est ainsi qu'une veuve ... vetrine à Locon, à qui a été ... du bandit, l'a parfaitement ... vairee dans la campagne quelque ... la mort tragique de M. Lemaire ... Deux autres personnes ont été ... riques dans leurs affirmations.

La catastrophe de Courrières

Les « rescapés » en Allemagne

Le 24 juin, les « rescapés » de Courrières iront à la mine « Hibernia », près Herne (Allemagne), rendre visite à leurs sauveteurs. Ils seront accompagnés de très nombreux sauveteurs français, sous la conduite de M. ..., fils de l'ancien Président de la République. Ces visiteurs comprendront des membres des universités populaires de Paris, des sections des pompiers de Paris, de diverses sociétés de sauvetage et quelques personnalités de marque.

***

Dans la journée de mardi, quatre cadavres ont été remontés de la fosse n° 2 de Courrières. Deux ont été reconnus ; ce sont ceux de : Auguste Vanof, de Fouquières-lez-Lens, et Gaston-Léopold Legrand, de Méricourt-Corons. Deux non reconnus.

Aucun corps n'a été remonté de la fosse n° 4.

***

Quarante-neuf affaires ayant trait à l'attribution des pensions à accorder aux familles des victimes de la catastrophe de Courrières ont été appelées lundi à l'audience de conciliation du tribunal civil de Béthune. ... arrangées et 24 renvoyées devant le tribunal.

***

M. le Directeur de l'asile public d'aliénés de Clermont (Oise) vient d'informer M. le ... de Lens qu'il réservait pour des veuves ... sinistrés des mines de Courrières, 16 places d'infirmières et gardiennes.

Le traitement de début serait de 25 fr. par mois et pourrait atteindre rapidement 35 ... L'habillement, la nourriture et le coucher sont également assurés.

BREVET ÉLÉMENTAIRE

Aux examens du brevet élémentaire, les élèves dont les noms suivent ont été déclarées admissibles :

Mlles Abraham, Aernout, Bacquart, ... Baillard, Barbery, Bardeur, Baroux, ... Bayart, Beaugie, Beaussart, Béghin ..., Benoist, Bernard Claire, Bernard ..., Bryaert M., Bienfait, Blanche ... Bocquet Elisa, Bocquet Lucienne, ... Bourel, Bourlez, Bourme, Briche ... Brassart, Brunel, Bums, Bigout, ... Cauchois, Caron Alice, Caron ..., Castelle, Castour, Chantraine ... Eugénie, Charlet Marguerite, Codron, ... Coppens, Coupal, Coubrichs, Courmont, ... Coudsier Germaine, Craye, Crétel, ...

Darod, Darthou, Dauchet, Devraine ... Davenne Hélène, Dezin, Deheillenl, ..., Déearpentrie, Déeudin, Descamps, Dascourtre ..., Dehovripont, Dolmby, ... Delbrayelle Alice, Delbrayelle ..., Delcroix, Delsbecq Marguerite, Delsbecque ..., Delescluse, Delettre Fernande, ... Delhaye, Donnealle Germaine, Donneaux ..., Deplanne, Dauprat Berthe, Deprés, ... Desmarets, Desombre, Desprey, ..., Devendaele, ..., Dewitte, Devys, Dhainaut, ..., Druesnes Lucienne, Dubois ..., Dutstel Constance, Dufour ... Dufour Marguerite, Duhain, Dujardin, ... Dujardin Germaine, Dupont Claire, Dupont ..., Dupuis, Duquesbar, Duquesne, Dur... Duriez, Durand.

Evrard, Fenochon, Félix, Fèvre, Foye, ... Fontaine, Ferrière, Fourneau, Fraipont, ... Frezier, Gadenne, Gambier Gabrielle, ... Lucienne, Garnier, Gaudinet, Gervais, ..., Gordien, Gounelle, Gramard, Grinet, ..., Guerlain, Hedon, Hélin Marie, ... belle, Hennebert, Hermand Marie-Louise, ..., Hervieu, Hidoo, Honnoire, Houvenaghel ... Angèle, Houvenaghel Jeanne, Huart, ..., Jacquis, Jenny, Janssens, Jeanne ..., Joannes, Joly, Kain, Kambron, ..., Kiehn.

Lacas, Ladmot Cécile, Lambel, ..., Lauda, Laurent Suzanne, Lebecq, Leclercq ... guerite, Lecocq, Lecœuvre, Ledeu, ... Antoinette, Lefebvre Berthe, Lefebvre ..., Lefebvre Marie, Legay Thérèse, ... Lemaire Juliette, Lemaître, La Marie, ... Uranie, Lenoble, Lepiet, Lequette, ... che, Leroy Françoise, Leroy Louise, ... Lesur, Levy, Lhermert, Liébart.

Malsaire, Memboury, Mentel, Merey, ..., Marcel, Massolot, Messigue, ..., Moquet, Morel, Moureau, Mouret, ..., Marie, Névo, Neiret, Pagne, Petit ... phonsine, Petit Marguerite, Petit Suzanne, ... prez Germaine, Phalempin, Pierre Marguerite, Pierre Marie, Pielaert, Pietel, Picavet, ..., Pourpoint, Preye, Prin, ..., Rappelet, Ratteur, Renard, Rouart, ... Alice, Rogeaux Berthe, Rogie, Roussel, ...

Sagot, Saison, Salomez, Schmitt, Serieu, ..., Sion, Sottens, Souflet, Stalle, Symon, ... Toquet, Thieffry Jeanne, Thieffry Marie, ..., Toubeau, Toutin, Trédez, Vadurel, Vaillant ... Jeanne, Valle Louise, Vandamme, Vandenb..., Vandilien, Vangrevenynge, Vanhoucke, ... teenkiste, Vantheyne, Vautier, Verlain, Vil... Lonise, Villette Louise, Vion, Wehamie, We..., voir, Wavelet, Willems.

Nos représentants. — M. P..., Hayes, sénateur, vient de recevoir de la Compagnie du Chemin de fer du Nord la lettre suivante :

Paris, le 14 juin 190...

Monsieur le Sénateur,

Par votre télégramme du 6 courant, vous avez bien voulu appeler mon attention sur le manque de place, les dimanches et fêtes, au train 3416 venant de Cambrai et arrivant à Douai à 7 h. 38 du soir.

J'ai l'honneur de vous informer que, de l'enquête à laquelle j'ai fait procéder, dès réception de ce télégramme, il résulte que la composition de ce train avait été suffisante jusqu'ici, et que la place a fait défaut le 4 juin par suite d'une affluence insolite de voyageurs.

Pour éviter que cela se reproduise, les instructions utiles ont été données pour que, dorénavant, le train dont il s'agit soit convenablement renforcé les dimanches et jours de fête.

J'ai tout lieu d'espérer que cette mesure vous donnera entière satisfaction.

Veuillez agréer, etc.

L'Ingénieur en Chef de l'exploitation.

Certificat de capacité en droit. — Les dispositions du décret du 16 février ... concernant le certificat de capacité en droit seront appliquées à partir du 1er ... bre 1906.

AVIS

A l'occasion des villégiatures, l'administration du *Progrès du Nord et du Pas-de-Calais* informe ses lecteurs qu'elle délivre des abonnements dits de vacances au prix de :

	1 mois		
Nord et départements limitrophes......Fr.	4 25	[illegible]	[illegible]
Autres départements......	5 25	[illegible]	[illegible]
Etranger............	5 0	[illegible]	[illegible]

DÉPOSITAIRE DELEZENNE ... BANDE Ste-GENEVIÈVE ...